

# L'Écho Chapellois



## Le Mot du Maire,

Chers Chapelloises et Chapellois,

Au moment où j'écris cet édit, je viens de lire Ouest France et un fait divers d'été concernant un touriste se plaignant du bruit des cigales ; cela fait écho au bruit des cloches, à l'odeur des vaches, au chant du coq.

A La Chapelle, ce sont les chiens qui ont occupé un peu de mon temps : chien divaguant qui empêche le facteur de déposer le courrier, chiens qui aboient tardivement qui empêchent des enfants de dormir, chiens perdus signalés à la mairie, chiens qui s'attaquent à des poulaillers ou à des moutons, chiens qui « déposent » leurs crottes sur le terrain de la vigne malgré les sacs prévus... Ces chiens ont pourtant des propriétaires ! ? Un été de chien donc...

Plus sérieusement, avec les services techniques, nous avons essayé de faire face, **sans** désherbant dorénavant, à une pousse d'herbes (mauvaises disent certains) au cimetière ou dans différents espaces. Malgré tout ce qui peut être dit, avec nos 2,3 postes d'agents, c'est sans doute trop juste pour faire face, à certaines périodes, à toutes les tâches (dont la liste est longue) et qui dépassent les simples espaces verts. Nous y réfléchissons pour respecter, malgré tout, les finances communales.

Une satisfaction et pour combien de temps : Les toilettes publiques, près de la poste, refaites d'ailleurs pour une part par les services techniques, et dorénavant accessibles aux handicapés sont restées propres sans incivilité (si cela pouvait durer).

Un nouveau visage à la mairie : Anne-Sophie BOUGUET-JEGOU. Cette dernière remplace Marie DERUNES, au service urbanisme mais aussi parfois, à l'accueil, à l'agence postale...

C'est donc reparti avec toujours le souhait du bien-être des habitants de notre Commune.

A Bientôt

Numéro 111  
Septembre 2018

## SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 1 à 17
- Vie Intercommunale P 18
- Vie Culturelle P 19 à 20
- Vie de l'école : P 21
- Association P 22 à 23
- Horaires et Permanences P 24



### Application Panneau Pocket !

A votre domicile, au travail, dans la rue...à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui concernent la commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone grâce à l'application **Panneau Pocket !**

**C'est gratuit et sans obligation !**

**N'attendez plus pour l'installer sur votre téléphone.**

# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 Juin 2018

## Participation aux frais du RASED

M. le Maire donne lecture de la délibération de Conseil Municipal de la Commune de GUIPRY-MESSAC du 13 Février 2018 spécifiant que « l'école Georges Sand accueille le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) pour les écoles publiques des communes suivantes : Val d'Anast, Bovel, Mernel, Baulon, Lassy, Saint-Senoux, Lohéac, La Chapelle-Bouëxic et Guipry-Messac.

En 2017, le projet éducatif nécessitait le renouvellement du matériel pédagogique pour un coût s'élevant à 2 098,33 €, qui a été financé par la Commune de GUIPRY-MESSAC. Il est proposé de valider la proposition de répartition de la charge financière de cet équipement entre les communes rattachées à l'école Georges Sand en fonction du nombre total des élèves de chaque établissement scolaire.

M. le Maire précise que le montant de la participation demandée pour la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC s'élève à 227,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation d'un montant de 227,60 € pour les frais inhérents au renouvellement du matériel pédagogique du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) géré par la Commune de GUIPRY-MESSAC et intervenant auprès des élèves de l'école de la Roche-Pourprée de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

## Devis – photos aériennes de la Commune

M. le Maire fait part du devis proposé par l'Entreprise PHOTO PIRENAIC d'un montant de 600,00 € TTC comprenant :

- 30 – 35 photographies 15\*20cm prises sous divers angle de vue.
- 2 agrandissements 40/60 cm de photographie au choix
- le CD avec toutes les photos en haute définition et tous droits de reproduction.

et demande de se prononcer au sujet de l'achat de ces photos aériennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis ci-dessus pour un montant de 600,00 € TTC concernant l'acquisition de photos aériennes auprès de l'Entreprise PHOTO PIRENAIC et demande, dans ce cadre, une photographie globale de la Commune.

## Règlement intérieur de la salle- polyvalente : Modification

M. le Maire rappelle les termes du règlement de la salle-polyvalente et propose de modifier l'article 14 comme suit :

« le déclenchement non justifié du système d'alarme et /ou des coupures générales d'électricité sera sanctionné par l'encaissement du chèque de 50 € pour financer le déplacement d'un responsable de la salle (élu ou employé municipal), seul habilité à désactiver le système ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier l'article 14 du règlement de la salle-polyvalente tel que désigné ci-dessus.

## Salle-polyvalente : Tarif location au CNFPT

M. le Maire fait part de la demande de location de la salle-polyvalente de la part du CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale), dans le cadre de l'organisation de journée de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 5 contre :

- Décide d'arrêter le tarif de location auprès du CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) à 175 €, dans le cadre de l'organisation de formation.

• **Location de la salle-polyvalente : le 31 Décembre**

M. le Maire fait part d'une demande de location de la salle-polyvalente pour le 31 Décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas louer la salle-polyvalente le 31 Décembre (réveillon de la Saint-Sylvestre) en raison des risques de nuisances sonores et des risques de dégradation des locaux.

• **Création d'un poste d'adjoint d'animation**

Considérant les besoins de surveillance au niveau du groupe scolaire et les besoins d'animation, notamment autour du pôle de la salle multi-sports et du secteur enfance jeunesse, M. le Maire demande de se prononcer au sujet de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M.le Maire à créer un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe de catégorie C à temps complet à compter du 1er septembre 2018 afin d'assurer les missions suivantes :

- surveillance au niveau du groupe scolaire,
- animation du pôle salle multi-sports,
- animation enfance et jeunesse,

à rédiger la fiche de poste correspondante , à procéder au recrutement d'un agent dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 et le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, à prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

• **Révision des statuts du Syndicat des Bruyères**

M. le Maire donne lecture du courrier du 18 Avril 2018 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Bruyères spécifiant que, lors de son comité syndical du 29 Mars 2018, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) Les Bruyères, dont fait partie La Chapelle Bouexic, a approuvé une modification de ses statuts, à savoir :

- mise à jour du siège du syndicat : 38, rue du Rocher à GUICHEN (au lieu de 12, rue Blaise Pascal à GUICHEN précédemment).

En application de l'article L. 5211 du C.G.C.T., le vote des délégués auprès du SIAP doit être confirmé par un vote de chacune des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à la mise à jour des statuts du syndicat tel que désigné ci-dessus modifiant l'adresse du siège au 38, rue du Rocher à GUICHEN.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner : Terrain ZA du Plat d'Or**

M. le Maire rappelle la délibération du 6 Novembre 2017 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de LA CHAPELLE-BOUEXIC, approuvé le 3 Mars 2014 telles qu'énumérées ci-dessous :

- Zones UA, UC, UB, 1AUB, 2AU, UE, UP, AI et N sur la limite sud de la zone UP et de la limite sud de la zone 2AU.

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), transmise par Maître Guillaume de POULPIQUET – Notaire – relative aux :

- section ZR n° 162 d'une contenance de 25a 10ca
- section ZR n° 412 d'une contenance de 1a49ca
- section ZR n° 416 d'une contenance de 10a06ca

Soit une surface totale de 36a65ca sise Zone Artisanale du Plat d'Or – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC appartenant à la SCI du Plat d'Or LCE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la DIA désignée ci-dessus.
- Décide de renoncer à exercer son droit de préemption concernant les parcelles désignées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom et pour le compte de la Commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• **Décision modificative n°1 : Assainissement**

M. le Maire informe qu'afin de procéder au règlement des amortissements sur le budget assainissement, il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

- section d'exploitation

- dépenses :

compte 042-6811 : Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles : + 118,00 €

compte 023 : Virement à la section d'investissement : - 118,00 €

- section d'investissement :

- recettes :

compte 040 – 28158 : Autres : + 118,00 €

compte 021 : Virement de la section d'exploitation : - 118,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°1 désignée ci-dessus.

<b>Informations</b>
---------------------

• **Partenariat avec le Département d'Ille et Vilaine concernant un espace naturel**

Mr le Maire donne lecture du courrier du 7 Mai 2018 de Mr Marc HERVE - Conseiller Départemental – Délégué à l'Eau et aux Espaces Naturels Sensibles - spécifiant qu'afin de développer une logique de réseau d'espaces naturels répartis de manière équilibrée et accessible à tous sur le territoire départemental, le Département souhaite développer une démarche de partenariat avec les collectivités locales qui sont déjà engagées dans cette approche ou souhaiteraient s'emparer de la question de la préservation de la nature et des paysages, avec un souci d'ouverture des sites et de sensibilisation du public. M. le Maire évoque une hypothèse de réflexion concernant un espace boisé de 45 ha au-dessus de l'Etang de la Guée allant jusqu'à la voie communale du mariage.

Il est proposé de prendre contact avec le propriétaire de ce terrain avant toute décision préalable.

• **Plan Communal de Sauvegarde**

M. LERAY Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mis à jour le 5 Octobre 2015 et réactualisé le 4 Juin 2018.

Il est proposé d'envoyer ce PCS à tous les élus et de réaliser ultérieurement un exercice pratique à partir d'un scénario donné.

• **Nuisance sonore le week-end – Arrêté**

Il est décidé de se conformer à la réglementation nationale en ce qui concerne les nuisances sonores le week-end.

• **Point investissements - Devis travaux voirie**

Consécutivement à la réception des différents devis relatifs aux travaux de modernisation de voirie, M. le Maire propose de renégocier les tarifs dans le cadre du marché de consultation selon la procédure adaptée.

• **Assurance – Sinistre muret**

M. le Maire informe que, consécutivement au sinistre du muret au niveau du rond-point central de l'agglomération, l'auteur des faits a été condamné à 3 360 € de dommages intérêts, somme devant revenir à la Commune..

• **Départ de Mme DERUNES – Remplacement**

M.le Maire informe que Mme DERUNES Marie – Adjoint administratif à mi-temps au service urbanisme - a obtenu une mutation dans une commune du Calvados et qu'une procédure de recrutement pour la remplacer est en cours.

• **Point « voisins vigilants »**

Madame Louissette LEBRET, Adjointe aux affaires sociales, informe qu'une réunion est programmée le jeudi 28 juin 2018 à 14h00 à la Mairie avec l'Adjudant POUVREAU de la gendarmerie de MAURE-PIPRIAC dans le cadre d'une information sur l'opération « voisins vigilants » avec les futurs acteurs de cette démarche.

• **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

M. le Maire précise les données suivantes inhérentes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Rappel sur le cadre réglementaire

**Les grands principes du RGPD :**

L'objectif du RGPD est de protéger les données personnelles et d'assurer que les informations permettant de vous identifier.

- **Droit des personnes** demeurent sécurisées et confidentielles.

D'anciens droits confirmés : droits d'accès, de rectification, d'opposition (CNIL)

De nouveaux droits créés : droit à l'effacement des données, limitation du traitement, droit à la portabilité des données.

- **Accountability**

Obligation de prouver aux autorités de contrôle ou aux personnes concernées que la collectivité respecte la loi à l'aide d'un document interne.

- **Consentement**

Il doit être donné par un acte positif et clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données.

**Délégué à la Protection des Données (DPD) :**

\* Le DPD est une nouvelle fonction clé dans le traitement des données.

\* Profil : le DPD ne doit pas nécessairement être interne à la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours concernant une procédure de mutualisation au niveau de VHBC.

Il pourrait être fait appel aux services du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine. Le coût pour les Communes adhérentes à cette démarche serait de 0,34 € par habitant.

• **Point SMICTOM**

M. le Maire précise que le coût du service de collecte des ordures ménagères pour la Commune s'élèvera à 2 423,06 € pour l'année 2018 consécutivement à la réorganisation des points de collecte dans les services municipaux. Ce dispositif n'ayant pas été mis en place dès le début de l'année 2018, le coût pour 2019 devrait donc être minoré.

• **Journée citoyenne «cimetière »**

Madame LEBRET Louissette, Adjointe aux affaires sociales, précise que la journée citoyenne « cimetière » se déroulera le samedi 2 Juin 2018. 15 personnes se sont inscrites à cette opération permettant de participer à l'aménagement du cimetière en gravillonnant une partie de celle-ci.

• **Carrefour départemental du Vélo**

M. le Maire précise que le 1<sup>er</sup> Carrefour du vélo d'Ille et Vilaine est organisé dimanche 10 Juin 2018 à LA CHAPELLE-BOUEXIC en présence notamment de 40 bénévoles de différentes associations et de M. le Président du Conseil Départemental.

• **Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, précise que Mr Joël SIELLER a été élu nouveau Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté en séance du 25 Avril 2018.

Il est indiqué que 12 vice-présidents ont été élus, dont 3 nouveaux :

- Mr José MERCIER : vice-président en charge de l'habitat
- Mr Jean-Paul RIU : vice-président en charge des marchés publics
- Mr Loïc LERAY : vice-président en charge du développement économique.

M. Michel CHIRON, Vice-président à l'Habitat, n'a pas été réélu.

• **Compte-rendu SIGEP**

Madame Alexandra TROCHU, déléguée au SIGEP de GUER, spécifie que les tarifs d'adhésion à la piscine de GUER ont été votés comme suit en séance du 4 juin 2018 :

- Année 2018 : 3 933,37 €
- Année 2019 : 4 012,00 €.

## Réunion du 2 Juillet 2018

• **Travaux de modernisation de voirie - Devis**

M. le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement au lancement de la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de modernisation de la voirie pour la V.C. n° 10 de la Jetais. Il propose de retenir le devis de l'Entreprise EUROVIA pour un montant total de 36 566,70 €HT, soit 43 880,04 € TTC sous réserve du quantitatif d'accotement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis le moins-disant présenté par l'Entreprise EUROVIA – Agence de Rennes domiciliée rue de la Fresnais – CS 57428 – FR – 35174 BRUZ Cédex pour un montant de 36 566,70 € HT, soit 43 880,04 € TTC sous réserve du quantitatif d'accotement concernant les travaux de modernisation de la V.C. n° 10 de la Jetais.

• **Approbation du Périmètre de Protection Modifié (PPM) valant Périmètre Délimité des Abords (PDA) : château du Bouëxic et son domaine**

M. le Maire donne lecture du courrier du 18 Mai 2018 de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine spécifiant qu'une enquête publique a été organisée du 19 Février au 23 Mars 2018 pour la modification du périmètre de protection du château du Bouëxic (Monument Historique inscrit par arrêté du 12 Mai 2015) sur la Commune de La Chapelle Bouëxic et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'extension du périmètre au sud du château.

Après analyse de cet avis, et à la suite d'échanges avec les services de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Ille et Vilaine (UDAP 35), Monsieur le Préfet a communiqué le plan du périmètre de protection prenant en compte l'extension proposée et demande de soumettre ce PPM au Conseil Municipal.

M. le Maire propose d'exclure de ce périmètre la parcelle cadastrée section AB n° 392 (partie sud, dans l'alignement de la limite séparative sud de la parcelle cadastrée section AB n° 301).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour 1 voix Contre et 2 abstentions :

- Approuve le Périmètre de Protection Modifié (PPM) valant Périmètre Délimité du château du Bouëxic et son domaine.
- Dit que cette délibération fera l'objet de mesures d'affichages et de publication et sera donc affichée pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du code général des collectivités.

• **Acquisition du lot n°7 – Eco-quartier du Pont-es-Frères par Mr et Mme MARTIN Didier**

M. le Maire fait part de la demande d'acquisition du lot n°7 d'une superficie de 454 m<sup>2</sup> située dans le lotissement – Eco-quartier du Pont-es-Frères de la part de Mr et Mme MARTIN Didier. Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2016 arrêtant le prix de vente à 87 € TTC le m<sup>2</sup> et fixant le prix de vente du lot n°7 à 39 498 Euros TTC conformément aux tarifs arrêtés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la vente du lot n°7 de l'Eco-quartier du Pont-es-Frères d'une superficie de 454 m<sup>2</sup> au prix de 39 498 € à Mr et Mme MARTIN Didier, domiciliés 5 bis, Maréchal de Tassigny – 35580 GUICHEN.
- Charge Maître Armel BOUTHEMY, Notaire, 33, rue de Guer à VAL D'ANAST de la rédaction de l'acte.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

• **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adhésion à la convention de service du Centre de Gestion**

M. le Maire précise les données suivantes inhérentes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et rappelle le cadre réglementaire.

**Les grands principes du RGPD** : L'objectif du RGPD est de protéger les données personnelles et d'assurer que les informations permettant de vous identifier demeurent sécurisées et confidentielles.

- **Droit des personnes**

D'anciens droits confirmés : droits d'accès, de rectification, d'opposition (CNIL)

De nouveaux droits créés : droit à l'effacement des données, limitation du traitement, droit à la portabilité des données.

- **Accountability**

Obligation de prouver aux autorités de contrôle ou aux personnes concernées que la collectivité respecte la loi à l'aide d'un document interne.

- **Consentement**

Il doit être donné par un acte positif et clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données.

**Délégué à la Protection des Données**

\* Le DPD est une nouvelle fonction clé dans le traitement des données.

\* Profil : le DPD ne doit pas nécessairement être interne à la collectivité.

\* **le RGPD autorise son externalisation.**

Monsieur le Maire précise que consécutivement à une réflexion concernant une procédure de mutualisation au niveau de VHBC, il peut être fait appel aux services du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine. Les missions d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD proposées par le CDG 35 sont assurées selon deux modalités différentes.

1°) des missions régulières s'inscrivent dans la durée et concernant l'ensemble des collectivités ayant souscrit au service, par la mise à disposition d'un service DPD (Délégué à la Protection des Données).

- accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et des modèles de procédure, mention-type.

- participation aux réunions d'informations

- initialisation du registre des traitements et aide à sa complétude

- identification des traitements de données à caractère personnel en place ou à venir.

- accès aux conseils et préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés, mis en place d'un plan d'actions.

- assistance à la réalisation d'étude d'impact sur la vie privée.

- bilan annuel des actions de mise en conformité de la collectivité.

Le coût pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC serait de 468,20 € (1 406 habitants x (0,37 € x 90 %), soit 0,333 € par habitant ( soit 90 % à la charge de la Commune et 10 % à la charge de VHBC).

2°) des missions ponctuelles, avec accompagnement défini de gré à gré au vu des attentes de la collectivité, facturées au tarif horaire « Conseil et accompagnement », voté chaque année.

Il peut s'agir, par exemple :

- de réaliser un état des lieux complet des traitements
- de réaliser une charte informatique
- de réaliser des temps de sensibilisation spécifiques auprès des services de la collectivité.

M. le Maire propose d'adhérer, dans un premier temps, à la prestation proposée par le CDG concernant les missions régulières de DPD (Délégué à la Protection des Domaines) mutualisé et de signer la convention inhérente à cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la désignation du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine comme Délégué à la Protection des Données.
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service de Délégué à la Protection des Données de CDG 35, cette convention étant mutualisée avec VHBC.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

• **Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (pour remplacer Mme DERUNES.**

M. Le Maire fait part d'une augmentation d'activités (urbanisme, comptabilité, remplacement accueil, secrétariat de Mairie et Agence Postale) et propose de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17,30/35<sup>ième</sup> dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi 84-53 (à savoir contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- Article 1 : De créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 17,30/35<sup>ième</sup>.
- Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif – Echelle C1 – 1<sup>er</sup> Echelon – IM 325 – IB 347.
- Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 9 Juillet 2018.
- Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

• **Bibliothèque municipale : demande de mise en disponibilité pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 de Mme MARCADE Charlotte**

M. le Maire donne lecture du courrier du 15 Juin 2018 de Mme MARCADE Charlotte – Adjoint territorial du Patrimoine en fonction à la bibliothèque municipale, sollicitant une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 pour une durée de six mois.

Il précise aussi que la demande de disponibilité pour convenances personnelles est ouverte aux agents titulaires pour une période de 3 ans maximum renouvelable sur 10 ans dans une carrière.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la demande de disponibilité pour convenances personnelles de Mme MARCADE Charlotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 pour une durée de 6 mois de Mme MARCADE Charlotte – Adjoint territorial du Patrimoine en fonction à la bibliothèque municipale.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée au cours de cette période.

• **Association de Gestion du Restaurant Scolaire Cousteau : participation au repas des enfants**

M. le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire Cousteau sollicitant une participation de 0,75 € par repas pour des enfants rationnaires du groupe scolaire Cousteau, et habitant la Commune de La Chapelle Bouëxic, sachant que le tarif d'un repas complet s'élève à 4,10 € et le tarif réduit à 3,35 €. Il spécifie que des enfants de la Commune sont concernés pour l'année 2018-2019.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de participation désignée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année scolaire 2018/2019.

• **Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels Mairie et de prestations de services pour la Société SEGILOG – BERGER-LEVRAULT**

M. le Maire fait part de la proposition de renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels Mairie et de prestations de services pour la Société SEGILOG – BERGER – LEVRAULT pour un total de 3 150,00 € HT par an, soit 3 780,00 € TTC et donc un montant total de 9 450,00 € HT pour 3 ans, soit 11 340,00 € TTC destiné à l'acquisition du droit de logiciels de la Mairie suivants :

- Finances
- Facturation
- Accueil
- Etat-Civil
- Elections
- Cimetière
- Urbanisme
- Gestion du personnel
- C.C.A.S.

Cette prestation se décompose comme suit :

1°) Pour un total de 8 505,00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et se décomposant comme suit :

- des versements annuels « Cession du droit d'utilisation » :
  - pour la période du 01/09/2018 au 31/08/2019 : 2 835,00 € HT
  - pour la période du 01/09/2019 au 31/08/2020 : 2 835,00 € HT
- pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021 : 2 835,00 € HT

2°) Pour un total de 945,00 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation et se décomposant comme suit :

- des versements annuels « Maintenance – Formation » :
  - pour la période du 01/09/2018 au 31/08/2019 : 315,00 € HT
  - pour la période du 01/09/2019 au 31/08/2020 : 315,00 € HT
  - pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021 : 315,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels Mairie et de prestations de services par la Société SEGILOG – BERGER-LEVRAULT domiciliée rue de l'Eguillon – 72400 LA FERTE-BERNARD pour un montant total sur 3 ans de 9 450,00 € HT soit 11 340,00 € TTC. Cette dépense sera imputée au compte 205 (concession et droits similaires, brevets, licences) du budget communal ouvrant ainsi droit à la récupération de T.V.A.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat désigné ci-dessus.

<b>Informations</b>
---------------------

• **Demande d'établissement d'un schéma directeur de l'éclairage public**

M. le Maire expose les modalités actuelles d'éclairage public :

- secteur nord : horloge à proximité du salon de coiffure.
- partie sud : horloge située secteur du Plat d'Or
- autres parties : éclairage Z.A du Plat d'Or
- Résidence des Lices : 17 et 19 rue de Villeneuve : circuit privé.

Il précise qu'actuellement il n'existe pas de schéma de sectorisation et propose de solliciter le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Electricité). La mise en place du schéma de sectorisation se déroulera comme suit :

- A partir du plan papier des installations d'éclairage public transmis par le SDE, la Commune sectorise et identifie les plages horaires d'éclairage public qu'elle souhaite mettre en place.
- Après finalisation du schéma, la Commune prend contact avec le SDE 35.
- Le SDE effectue une étude de faisabilité avec estimation des travaux à envisager.
- Si, la Commune souhaite poursuivre ce projet, une étude détaillée avec plan de financement sera transmise par le SDE après validation de l'étude de faisabilité pour la Commune.

## • Compte-rendu VHBC

Mme Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, fait part du compte-rendu de la dernière réunion de Valons de Haute Bretagne Communauté.

### 1°) Renouvellement du règlement intérieur :

Les élus siégeant au sein des commissions sont désignés. Les petites communes de moins de 1 000 habitants ont la possibilité de se faire représenter par le Maire et un élu en supplément.

### 2°) Vélos à assistance électrique

VHBC dispose de 15 vélos à assistance électrique et les met à disposition des personnes allant au travail. Ils sont actuellement tous utilisés. Une commande de 15 vélos supplémentaires est effectuée.

### 3°) Détermination des tarifs de l'éco-camping des BRULAIS

Voir le site internet de la Communauté de Communes.

## • Boulangerie : difficulté de sortie du drive

Des difficultés de sortie du drive de la boulangerie ont été identifiées lorsqu'il y a des voitures en attente au drive et une voiture positionnée sur la place de stationnement côté drive. Il est proposé d'empêcher le stationnement sur cette dernière ligne de stationnement afin de faciliter la circulation pour le drive.

## • Signalisation en agglomération

Il est proposé de réunir la commission voirie afin d'étudier le dossier relatif à la signalisation en agglomération (commerces, services publics, etc...) et d'informer ensuite l'ensemble des élus.

## • Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

Une réunion organisée par l'Association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne s'est déroulée en Mairie le jeudi 28 Juin 2018 dans le cadre de la demande de label de la Commune de La Chapelle Bouëxic.

M. le Maire a présenté la Commune et précisé les motivations de cette dernière pour l'adhésion à cette Association.

Cette réunion a été suivie le matin par une visite de l'ensemble de l'agglomération en présence de Mr Michel LERAY et de Mme LEBRET Louise et l'après-midi une visite de l'ensemble des villages a été organisée en présence de Mr LERAY Michel.

### Citoyens vigilants

Une réunion d'information a également été organisée en Mairie le jeudi 28 juin 2018 à 14h00 en présence de l'Adjudant POUVREAU de la brigade de gendarmerie de Maure de Bretagne et de Mme LEBRET Louise – Adjointe - concernant l'opération citoyens vigilants. Il n'est pas donné suite à cette action dans l'immédiat, en effet les personnes éventuellement intéressées ne souhaitent pas que leur nom soit connu officiellement.

## RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes nés entre JUILLET et SEPTEMBRE 2002 doivent se faire recenser **avant le 30/09/2018**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Tous les jeunes nés entre OCTOBRE et DECEMBRE 2002 doivent se faire recenser **avant le 31/12/2018**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

**Contact : ☎ 02.99.92.01.15**

**Plus d'infos sur [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)**

## REPAS CCAS

La Municipalité de LA CHAPELLE-BOUËXIC convie, à titre gracieux, toutes les personnes de 70 ans et plus, résidant à LA CHAPELLE-BOUËXIC, au repas annuel qui aura lieu le

**Samedi 6 octobre 2018 à 12h30**  
à la Salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.



Il est possible pour toute autre personne moyennant une participation de 17 Euros de participer à ce repas.

Animation prévue : Joël BRIAND.

**Merci de vous inscrire à la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 28 septembre prochain.**

## JOURNEE CITOYENNE AU CIMETIERE

La municipalité souhaite, organiser une journée citoyenne pour finaliser les travaux du cimetière.

Nous vous donnons rendez-vous le

**Samedi 13 octobre de 9h à 12h00.**

L'objectif est de finir d'enlever le gravier actuel entre les tombes et le remplacer par le gravier schiste rouge.

Il nous semble intéressant que les Chapellois et Chapelloises jeunes ou moins jeunes se retrouvent autour de ce projet.

Merci de vous inscrire, dès que possible pour l'organisation, auprès de Chrystelle à la mairie  
02.99.92.01.15 ou par mail  
mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr



Nous avons besoin de vos bras prolongés d'un râteau, d'une pelle, d'huile de coude avant de nous retrouver autour d'un casse-croute prévu par la Mairie.

## ENQUETE INSEE



**Enquête statistique sur les conditions de travail.**

L'INSEE en partenariat avec la Dares réalise, entre **le 1er octobre et le 31 mai 2019**,

une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions selon divers angles : horaires de travail,

marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

## ARGENT DE POCHE

Comme chaque année, la Communauté de Communes a mis en place le projet « Argent de poche » permettant à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer trois matinées de travail d'intérêt communal (désherbage, peintures...) Cette démarche s'est beaucoup complexifiée car l'URSSAF souhaite doré-

navant prélever des cotisations patronales sur cette petite somme (95,28 € brut ,soit 9,88 € brut de l'heure pour le jeune qui effectue 12 heures). Beaucoup de démarches, de déclarations qui ont « un peu » décourager à postuler. Seulement 3 jeunes dont 2 Chapellois, ont pu accéder à ce dispositif.



De gauche à droite : Eloi BIZERAY, Yann KERGOURLAY, Océane MICHEL

## SALLE DES FETES ET POUBELLES (Rappel)



Depuis le début de l'année 2018, un nouveau mode de facturation des poubelles pour les collectivités a été mis en place.

Sans changement de fonctionnement de notre part, la facture serait passée de 1 100 € à 10 000 €... Aujourd'hui, nous sommes facturés

à 1 400 €.

Un choix REFLECHI a été fait pour favoriser le tri et optimiser la collecte des déchets sur 2 sites seulement (restaurant scolaire et salle des fêtes) pour privilégier les FINANCES COMMUNALES et DONC UNE PART DE NOS IMPOTS.

Au vu du fonctionnement 2018, nous verrons si nous devons modifier le nombre et la taille de nos poubelles. Sachant que nous faisons face en Juin et Juillet à un apport supplémentaire de poubelles dues à des manifestations festives locales, il se peut que dans l'espace poubelles fermé de la salle polyvalente, il y ait des poubelles en attente qui vous seront écoulées sans surcoût, en Août.

A ces apports exceptionnels s'ajoutent de plus en plus de dépôts sauvages le long des routes. Faut-il les laisser dans les fossés ?

Il est donc bon de rappeler à nouveau ces principes pour que des utilisateurs, Chapellois notamment, de la salle des fêtes, ne s'étonnent pas et ne concluent pas à une défaillance municipale sur ce sujet.

Merci de votre compréhension.



## REFORME DES MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A titre transitoire, pour tous les scrutins se tenant entre le **11 mars 2019 et le 1er janvier 2020**, la date limite d'inscription est le dernier

jour du deuxième mois précédant le scrutin.

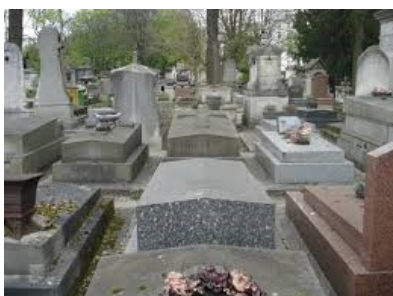
Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le **26 mai 2019**, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **samedi 30 mars 2019 (de 10h00 à 12h00)**.

L'inscription jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin sera possible pour les scrutins organisés à **compter du 2 janvier 2020**.

Electeurs français établis hors de France.

S'agissant des électeurs français établis hors de France, la possibilité d'être inscrits à la fois sur une liste électorale municipale et sur une liste consulaire est supprimée. Parmi ces électeurs, ceux qui n'auront pas choisi au **30 mars 2019** la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits (liste consulaire ou municipale) seront automatiquement radiés des listes municipales et maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

## CIMETIERE



Depuis quelques années, nous améliorons notre cimetière et il reste encore à faire. Les prochains projets consistent à finir le remplacement

du gravier (voir par ailleurs) et la création cet automne d'une seconde zone de colombarium.

Pour ce qui est de la propreté (plus de désherbant), un effort conjoint peut nous permettre de réussir. A savoir : un employé municipal sera affecté chaque semaine à un temps de nettoyage mais il n'est pas interdit à chacun d'arracher la végétation autour des tombes familiales. Merci à tous.

## APPLICATION PANNEAU POCKET



### Application Panneau Pocket !

A votre domicile, au travail, dans la rue...à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui concernent la commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone grâce à l'application **Panneau Pocket** !

**C'est gratuit et sans obligation !**

**N'attendez plus pour l'installer sur votre téléphone.**

## LES CLASSES 8

Fête des  
conscrits

classe **8**



**SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018**

à partir de 11H00

Célébration en l'église St Joseph de la Chapelle Bouexic

Photo des classes 8

Vin d'honneur puis repas dans la salle des fêtes.

Buffet le soir (20H00)



**ON COMPTE SUR VOUS !**



NOM : .....

PRENOM : .....

tarif adulte :

40 euros la journée	x .....	personnes soit .....	euros
30 euros le midi (uniquement)	x .....	personnes soit .....	euros
14 euros le soir (uniquement)	x .....	personnes soit .....	euros

tarif enfant (6-12 ans) :

19 euros la journée	x .....	enfants soit .....	euros
10 euros le midi (uniquement)	x .....	enfants soit .....	euros
9 euros le soir (uniquement)	x .....	enfants soit .....	euros

TOTAL ..... euros

*Coupon-réponse à rendre avec le règlement ( à l'ordre de «classe 8 Chapelle Bouexic») avant le 15/09/2018 au bar «chez Lili »,au restaurant «L'Ardoise Gourmande»,à la poste ou au salon de coiffure «Imagin'hair».*

*Pour tout renseignement,vous pouvez contacter:*

- Mr Fontaine Gilbert: 02 99 92 01 49
- Mme Chevalier Corinne: 06 59 57 88 27

## UNE FRESQUE A L'ECOLE



Après avoir inauguré le nom de l'école, c'est une fresque réalisée par les enfants, dans le cadre des animations périscolaires, qui a été posée sous le préau. Chacun peut la voir à partir du parvis de l'école.

Un projet conséquent à l'initiative de Soizic THOMAS, les enfants ont œuvré sur cette fresque durant la moitié de l'année.

Fin des TAP : Nous remercions l'ensemble des animateurs pour leur investissement et tous les enfants pour ces moments de partage.

*Mr MORAZIN Roger et Mr VOISIN Fabien*



## COURS DE GUITARE OU DE CHANT

**Vous voulez apprendre à jouer de la GUITARE classique, électrique et/ou CHANTER, des chansons Françaises, Anglaises, tous styles.**

**Je propose des COURS INDIVIDUELS d'instrument ou de chant pour Enfants (à partir de 6 ans), Adolescents et Adultes.**

- Une demi-heure par semaine en période scolaire.
- Le mercredi matin de 9h à 11H30 Salle de réunion de la salle de Sport.
- Le vendredi soir de 17h à 21H30 Salle de réunion de la Bibliothèque.

**Pour tous renseignements et inscriptions :**

Tél : 06.45.92.28.08

ou Mail :

[eric.bodzen@orange.fr](mailto:eric.bodzen@orange.fr)

ERIC BODZEN

Diplômé du CIM

Ecole de Musique de PARIS.





## BOUEXIC ACCUEIL

Il est assez commun de parler d'animation Jeunesse. A La Chapelle-Bouëxic , on parle aussi d'animations séniors. Chaque semaine, en parfaite coordination avec les rencontres initiées par le Club de l'Amitié, la municipalité propose une autre animation à ceux qui le souhaitent :

- On cuisine ensemble.
- On mange ensemble.
- Un atelier mémoire.
- On sort ensemble.

Pour l'année 2018-2019 , un atelier gym douce sera proposé le vendredi matin de 10h30 à 11h30 à la salle polyvalente ainsi qu'un atelier informatique (niveau débutant - 8 personnes maximum), le lundi matin de 9h30 à 10h30.

La conférence des financeurs (Département d'Ille-et-Vilaine), MSA, Caisse de retraite...) nous soutient à hauteur de 2 900 € et la municipalité assure le complément sachant que certaines activités sont payantes (entre 5 € et 7 €). Fabien VOISIN est chargé de la coordination de ce projet en relation avec le Maire.

Pour tous **renseignements** contacter Fabien VOISIN au 06.89.49.43.45 ou par mail : [animationlachapelle-bouexic@gmail.com](mailto:animationlachapelle-bouexic@gmail.com)



**Activité "on sort ensemble" de Juin 2018.  
De Cancale à Saint-Malo, en minibus.**

Le 28 juin dernier, un petit groupe de seniors de la commune guidé par Patrick Lemoine est parti à l'assaut de la côte Nord Bretonne. En passant par Cancale, ils ont ensuite longé la côte jusqu'à Saint-Malo pour profiter tous ensemble d'un bon repas avant de se promener dans Saint-Malo.



## ATELIER BRAIN UP



Du 5 juin au 3 Juillet, chaque mardi matin, une quinzaine de personnes sont retrouvées afin d'assister à des réunions de sensibilisation sur le thème « Equilibre alimentaire, nutrition et activité physique. ».

Ces rencontres ont été organisées par la mairie de la Chapelle Bouëxic, en collaboration avec le CLIC des 4 rivières de Guichen et l'association Brain Up. Elles bénéficient du soutien financier de **CAP Retraite Bretagne** et du **Conseil Départemental de l'Ille et Vilaine**.

Les enjeux de ces rencontres étaient de sensibiliser le public retraité aux questions de prévention santé et du Bien Vieillir, sous l'angle de l'équilibre alimentaire et des besoins nutritionnels évoluant avec l'âge.

Donner des clés pour se nourrir de façon plus équilibrée, facilement et à moindre coût tout en évoquant l'activité physique, allié indispensable d'une alimentation équilibrée.

Par ailleurs, sensibiliser les participants sur le fait qu'une alimentation variée et équilibrée permet à l'organisme de se protéger et d'avoir les moyens de lutter contre la maladie. Elle ralentit certaines pathologies comme l'ostéoporose, le diabète, les troubles cardiaques et certaines maladies neurodégénératives.

Les thèmes suivants ont été abordés au fil des rencontres :

- Séance 1 : L'alimentation, une alliée indispensable.
- Séance 2 : Faire face aux coups de fatigue, grâce à l'alimentation.
- Séance 3 : Comprendre et analyser les différentes informations que l'on peut lire sur les étiquettes des produits alimentaires.
- Séance 4 : Comment avoir une alimentation saine et équilibrée à petit budget.

**Le dernier atelier « Prendre soin de soi par l'alimentation » animée par Christelle POISSON (diététicienne) aura lieu le mardi 11 septembre de 10h à 12h00 Salle de la Bonne Franquette**



# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU



Réunion du 4 Juillet 2018

Le Conseil communautaire a arrêté, à l'unanimité, son plan de mobilité. Celui-ci est issu de l'étude de mobilité, menée dans le but de déterminer un plan pour les années à venir. Il s'agit d'un ensemble de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des habitants. Ce plan de mobilité cherche à diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier en encourageant les transports collectifs. Il s'agit d'adapter les équipements et les infrastructures aux besoins de demain. Le plan de mobilité se décline de la manière suivante :

- **Améliorer la lisibilité du réseau viaire**
  - Orientation 1 : Renforcer les liaisons transversales
  - Orientation 2 : Apaiser la circulation dans les bourgs
- **Développer l'offre de transports collectifs**
  - Orientation 3 : Améliorer la desserte du réseau Illenoo
  - Orientation 4 : Renforcer le service TAD en faveur de quelques lignes fortes pour les déplacements domicile-travail
  - Orientation 5 : Homogénéiser l'offre sociale du TAD
  - Orientation 6 : Favoriser l'intermodalité vélo / TC
  - Orientation 7 : Faciliter l'usage des transports collectifs
- **Favoriser la pratique du vélo**
  - Orientation 8 : Développer l'usage du vélo par la desserte des pôles générateurs de déplacements
  - Orientation 9 : Développer des services liés au vélo – usage raisonné de la voiture individuelle
  - Orientation 10 : Accompagner le développement du covoiturage
  - Orientation 11 : Accompagner le développement de l'autopartage
  - Orientation 12 : Promouvoir les véhicules propres.

Le Conseil communautaire a attribué, à l'unanimité, des subventions, au titre de l'année 2018

- Aux associations sportives, pour un montant total de 160 025 €
- Aux associations à vocation sociale, pour un montant de 24 780 €.

Le Conseil communautaire a fixé, à l'unanimité, les tarifs de redevance du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Aucune modification par rapport à l'année 2017.

Le Conseil communautaire a arrêté, à l'unanimité – 3 abstentions, son projet de territoire. Les 3 axes stratégiques qui détermineront l'action communautaire pour la période 2018/2022 sont les suivants :

- Développer l'économie et soutenir la création d'emplois,
- Contribuer à la qualité de vie des habitants,
- Affirmer l'identité et l'attractivité du territoire.

Le Conseil communautaire a émis un vœu, à l'unanimité, auprès de l'Agence Régionale de Santé, pour le maintien de la Maison Médicale de Garde de Guipry-Messac.

Vie Intercommunale

## C'est la rentrée à la bibliothèque aussi...

... et la reprise des activités !



**Depuis le Jeudi 6 Septembre de 9h à 9h45 - Bébé Lit :** éveil au plaisir des livres avec Charlotte Marcadé et Jana Kuehnel, bibliothécaires. De 0 à 3 ans. *Un jeudi/mois.*



**Un mercredi par mois 14h à 16h - Heure du Conte :** histoires et activités

manuelles avec Charlotte Marcadé et Jana Kuehnel, bibliothécaires. A partir de 7 ans.

Séance découverte (heure du conte) **mercredi 19 septembre de 14h à 16h** à la bibliothèque. Venez écouter des histoires et faire des activités manuelles avec Charlotte Marcadé et Jana Kuehnel, bibliothécaires. A partir de 7 ans.

**Jeudi 20 Septembre de 9h à 9h45 - Eveil Musical** avec Rafaël Cruz : découverte de la musique, des sons et des instruments. De 0 à 3 ans. *Un jeudi/mois*

Les plannings sont disponibles à la bibliothèque et les inscriptions ouvertes. Attention, les places sont limitées !

**Renseignements et inscriptions à la bibliothèque, au 02.99.92.05.71 ou par mail [bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)**

## MIL GOUL

Cette année, le marché hebdomadaire et la bibliothèque s'associent à Bertegn Galezz pour le festival **Mil Goul**.

Pour cette 16ème édition, nous vous proposons une animation conte en gallo **samedi 29 Septembre, à 11h**, à la bibliothèque. Vous trouverez également une sélection de livres en gallo à la bibliothèque. L'animation est accessible à tous, nul besoin de connaître le gallo pour y participer, il se comprend, il se devine.

**Renseignements et inscriptions à la bibliothèque, au 02.99.92.05.71 ou sur [www.bertegn-galezz.bzh](http://www.bertegn-galezz.bzh)**





## PARTIR EN LIVRE

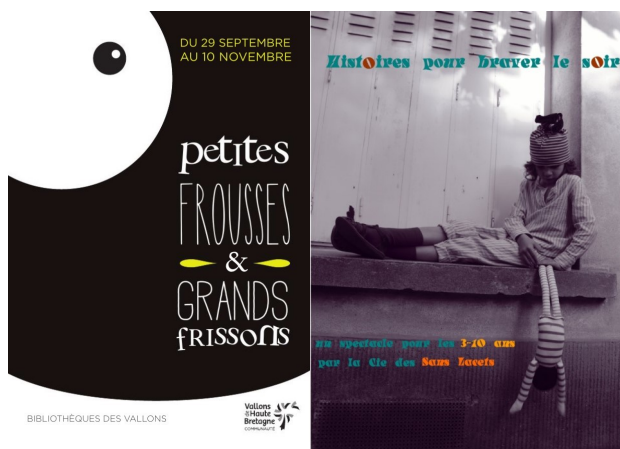


Un beau succès que cette édition 2018 !

Vous avez été nombreux à venir à la pêche aux livres ou découvrir l'art du Kamishibai, ce théâtre d'images venu du Japon.

Merci encore à tous les participants et aux bénévoles sans qui rien ne serait possible, et à l'année prochaine !

## FESTIVAL DES BIBLIOTHEQUES



Pour la 3<sup>e</sup> édition du Festival des Bibliothèques des Vallons, vous allez avoir peur !

Le programme de « *petites frousses et grands frissons* » est disponible à la bibliothèque et sur [bibliothequesdesvallons.fr](http://bibliothequesdesvallons.fr), mais vous pouvez d'ores et déjà noter les deux animations prévues dans votre bibliothèque :

### Mercredi 17 octobre.

Deux ateliers avec *Marc Blanchard*, artiste, graphiste et plasticien rennais, qui vous fera découvrir l'art effrayant du vidéo-mapping, ou comment proje-

ter des images sur des volumes, brrrrrrr...

**De 14h à 15h30**, atelier « *Fantômes* », pour les 6-10 ans.

**De 15h30 à 17h**, atelier « *Mon œil* » pour les 11-15 ans.

### Samedi 20 Octobre à 11h :

« *Histoires pour braver le soir* », un spectacle de la Compagnie des Sans Lacets pour les 3-10 ans, où les froussards ne sont pas forcément ceux qu'on imagine...

*Toutes les animations sont gratuites, n'oubliez pas de réserver, les places sont limitées !*

**Inscriptions à la bibliothèque,**

**au 02.99.92.05.71 ou par**

**mail [bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)**

# Rentrée Scolaire à l'école de la Roche Pourprée



L'équipe municipale : 1°) Manuréva FEVRIER, 2°) Doriane GUEGAN CHARTIER, 3°) Stéphanie MASSIOT DUVAL, 4°) Yves PROPHETE, 5°) Sylvie SECQ, 6°) Fabienne MOULARD, 7°) Sylvie HOURMAND, 8°) Séverine DUBOIS, 9°) David JUBAULT, 10°) Laurence HEUDES MONNERAIS, 11°) Isabelle COGAN.

Les effectifs de l'école repartent à la hausse en ce début d'année. 9 classes sont toujours présentes. La directrice, Sylvie HOURMAND, a accueilli 205 élèves (+2 par rapport à la dernière rentrée). L'équipe pédagogique ne connaît pas de changement majeur, signe d'une bonne cohésion.

La répartition pédagogique est la suivante :

TPS-PS : Séverine DUBOIS, PS-MS : Sylvie SECQ, MS-GS : Fabienne MOULARD, GS - CP : Stéphanie MASSIOT DUVAL, CP : Sylvie HOURMAND, CE1-CE2 : David JUBAULT, CE1-CE2 : Laurence HEUDES MONNERAIS, CM1 : Isabelle COGAN et Doriane GUEGAN CHARTIER, CM2 : Yves PROPHETE.

Manuréva FEVRIER assure l'intérim de direction tous les jeudis et un lundi par mois.



Le personnel de l'école en présence de Mr MORAZIN Roger, Mr LERAY Michel, Mme BAMA

## LE CLUB DE L'AMITIÉ



**Le club invite** ses adhérents à son repas d'automne qui aura lieu le  
**Samedi 22 Septembre à 12 h** à la salle polyvalente  
de LA CHAPELLE-BOUËXIC.  
Participation : 13 €.

**S'inscrire avant le 17 Septembre**  
☎ **02.56.01.86.81** ou **clubamitiechapellos@gmail.com**

## LA DYNAMIQUE : Gym et Zumba

Reprise des cours à la salle  
polyvalente de La Chapelle-Bouëxic.

La Dynamique vous propose :

Le mercredi matin :

A Partir du 12 Septembre :

A 10h15 : cours de gym

Le jeudi soir

A Partir du 13 Septembre :

A 19h15 : cours de gym

A 20H15 : cours de zumba



**Les 2 premiers cours sont gratuits !**

## CENTENAIRE DE LA GUERRE - APPEL AUX CHAPELLOIS

La commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC organise le **vendredi 9 novembre** avec les enfants de l'école et les habitants un évènement pour célébrer le centenaire de l'armistice de 1918.



A ce titre, nous sollicitons toutes les personnes désireuses de nous faire part de té-

moignages, photos, objets, lettres ou toutes autres idées à nous soumettre concernant cette période.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à **Mr BESCHU** au **06.76.20.73.38** ou **Mr LERAY Michel** au **06.76.26.76.14**

Associations



## COMITE DES FETES

Après une nouvelle édition de la fête de la musique très réussie, notamment grâce à l'implication de tous les bénévoles, de la mairie et d'une programmation musicale de très grande qualité, nous nous retrouverons le **20 septembre à la bibliothèque à 19h00 pour l'assemblée générale.**

Cette réunion nous permettra de faire le bilan de l'année et d'accueillir toutes les bonnes volontés qui ont envie de s'investir au Comité des fêtes.

Nous avons besoin de vous que ce soit pour une

heure, un jour ou une année.

Quelque soit votre compétence, votre disponibilité, votre aide sera toujours bienvenue.

Rendez vous le **mercredi 20 septembre à 19h00.**



A l'issue, nous partagerons un moment de convivialité.

Nous comptons sur vous.

À très bientôt

## CYCLO CLUB



A vos VTT, l'activité redémarre le **mercredi 12 septembre !**

Changement de fonctionnement pour cette année :

- Mercredi matin de 10h à 12h  
Débutant (7 – 10 ans selon niveau).
  - Mercredi après-midi de 14h à 15h30  
Initiés (10 ans et +).
  - Et de 15h30 à 17h/17h30 –  
Groupe compétition (à partir de 12 ans)
- Coût de la licence + cotisation : 66€

### Renseignements :

Roger MORAZIN : 06.76.41.92.41

Fabien VOISIN 06.89.49.43.45 ou par mail  
animationlachapellebouexic@gmail.com

## MULTISPORTS

L'activité Multi sports enfant reprendra le **vendredi 21 septembre :**



**LA CHAPELLE-BOUËXIC**

- Créneau GS-CP : tous les vendredis de 17h à 18h – (14 places) (7 filles / 7 garçons).
- Nous souhaitons également ajouter un créneau : CE1 – CE2, tous les vendredis de 18h à 19h. (ouverture du créneau si minimum 10 enfants, 14 places max, 7 filles/7 garçons).

Coût de la licence + cotisation : 55 €

Multi sports adulte : Nouveauté !

**A partir de jeudi 20 septembre** tous les jeudis soirs 19h30 à 20h30.

Coût de la licence + cotisation : 65€

### Renseignements :

Fabien VOISIN au 06.89.49.43.45

Roger MORAZIN au 06.76.41.92.41

ou par mail animationlachapellebouexic@gmail.com

# HORAIRES ET PERMANENCES

## Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

**Permanences les samedis suivants**

De 9h30 à 12h00  
15 - 29 Septembre  
13 et 27 Octobre  
10 et 24 Novembre



**Permanence des élus**

de 10h à 12h00  
Le samedi  
Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.com  
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

## Agence Postale

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h  
Mercredi de 9h à 12h15 et  
de 15h à 18h



Jeudi de 17h à 18h  
Vendredi de 17h à 18h  
Samedi  
de 10h30 à 12h30

19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

## Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous  
Mardi, Jeudi, Vendredi  
De 9h à 9h45  
et de 10h30 à  
12h00



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

## Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus (02.99.92.46.99) :  
14 septembre, 12 octobre, 16 novembre.  
Mairie de Guichen (02.99.52.05.75) :  
20 septembre, 01 et 25 octobre,  
05 et 22 novembre .



## Permanences Député



Uniquement sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas Elleuet  
au 06.64.82.58.50 ou par mail  
Nicolas.Elleuet@clb-an.fr  
Vendredi de 15h à 18h à Guichen :  
21 septembre, 19 octobre 16 Novembre, 21 Décembre

## Permanences Conciliateur de Justice



Uniquement sur rendez-vous

Mairie de Guichen (02.99.05.75.75)

Chorus - Val d'Anast (02.99.92.46.99)

## Transports



Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illenoo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

## Déchetterie



Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h  
Mercredi et vendredi de 14h à 17h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
Été du 01/04 au 31/10 :  
Lundi de 14h à 18h - Mercredi et vendredi de 14h à 18h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Route de Maure à Mernel